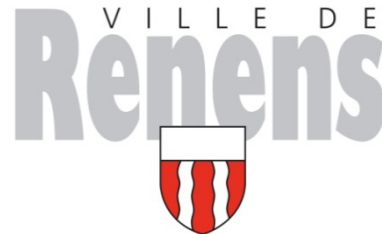


Présidence : .....

**Groupe "Les Verts"**

.....



**Groupe Socialiste**

.....

.....

**BUREAU DU CONSEIL**

**PREAVIS N° 101-2016**

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Groupe PLR**

.....

.....

**Indemnités du Conseil communal pour  
la législature 2016-2021**

**Groupe "Fourmi Rouge"**

.....

.....

**Date proposée pour la séance de la Commission :**

**Mardi 26 avril 2016, à 19h.00**

**A la Salle de conférences du Service Culture-  
Jeunesse-Sport**

**Groupe UDC**

.....

13 avril 2016

## P R E A V I S N° 101-2016

Indemnités du Conseil communal pour la législature 2016-2021

---

Renens, le 13 avril 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **Objet du préavis**

Selon l'art. 16 du règlement du Conseil communal, celui-ci, sur proposition de son Bureau, fixe les indemnités du Bureau, des membres du Conseil, des membres des commissions relevant du Conseil, du Président, du secrétaire, du secrétaire suppléant, de l'huissier et de l'huissier suppléant.

Cette décision est prise une fois par législature.

### **Proposition du Bureau**

Le Bureau vous propose de maintenir inchangées les indemnités du Conseil communal pour la législature 2016 – 2021.

Il tient toutefois à repreciser le terme de « Compte rendu » et de « rapport » dans les définitions suivantes :

- Un compte rendu est un procès-verbal bref d'une séance ordinaire d'une des commissions permanentes suivantes (COFIN-COGEST-CUAT-CRI). Les rapports des comptes, des budgets, de gestion ou des commissions intercommunales gérés par la CRI ne sont pas concernés.
- Un rapport est un procès-verbal de toutes les autres séances de commission.

Ainsi, les propositions sont les suivantes :

### **Jetons de présence:**

- Président du Conseil : CHF 60.- par séance
- Conseillers communaux : CHF 40.- par séance
- Président de commission : CHF 60.- par séance
- Commissaires : CHF 50.- par séance
- Établissement rapport : CHF 200.- le rapport,
- Établissement du rapport final de la commission de gestion: CHF 500.- le rapport
- Établissement de compte rendu : CHF 50.- le rapport.

### **Indemnités:**

- Président du Conseil : CHF 6'000.- par année, brut
- Secrétaire du Conseil : 25% cl 11 à 15, classifiée en classe 12-13, collocation 12 de l'échelle de traitement du personnel communal (CHF 76'805.- en 2010 à 100%) par année, brut. Augmentation annuelle par annuités et indexation au coût de la vie selon le même système que le personnel communal
- Frais de la secrétaire du Conseil communal : remboursement après accord du Bureau et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal.
- Secrétaire suppléante : CHF 35.- de l'heure
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30 : CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)
- Scrutateurs Bureau : CHF 180.- par année
- Huissier : CHF 2'200.- par année, brut
- Huissier suppléant : CHF 35.- de l'heure
- Frais de baby-sitting : selon tarif de la Croix Rouge augmenté de 1h pour le déplacement.

### **Jetons de présence votations-élections:**

- Bureau de vote : CHF 25.- de l'heure
- Scrutateurs, dépouillements élections : CHF 25.- de l'heure.

### **Proposition des groupes politiques**

Chaque groupe a été appelé à donner son avis sur ces propositions qui devront être discutées en commission.

Ainsi pour les groupes :

#### **Fourmi rouge – POP**

Nous soutenons la proposition du Bureau de statu quo avec les précisions concernant les " comptes rendus " et les " rapports".

Seule modification que nous proposons concerne les montants prévus pour les rapports de la commission des finances. Pour les 2 rapports finaux (budget et comptes), compte tenu de l'importance du travail fourni, un montant de CHF 500.- chacun nous semble plus correct en le mettant au même niveau que le rapport final de la commission de gestion.

#### **Parti socialiste Renens**

- Jeton de présence des conseillers communaux: augmentation de CHF 40.- à CHF 50.-
- Rapport: CHF 200.-, augmenté de CHF 50.- pour le résumé si le rapport comporte plus de 3 pages
- Bureau de vote: augmentation de CHF 25.- à CHF 30.-

#### **Les Verts de Renens**

Le groupe des Verts, en vue du nombre important d'années où le montant des jetons de présence (CHF 40.-) n'a pas évolué, il serait juste de discuter d'une augmentation.

D'autre part, le rôle d'observateur aux élections devrait être défini et rémunéré au même titre que les scrutateurs.

#### **PLR – Pour Les Renanais**

Le PLR, en vue de la situation économique difficile à venir, estime que le Conseil communal doit donner l'exemple de la modération. Ainsi, il propose le statu quo pour la prochaine législature tout en validant les propositions du Bureau.

#### **UDC Renens**

Le groupe UDC propose de rester aux barèmes actuels.

## C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Sur proposition du Bureau du Conseil communal,

Après avoir oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

Que les jetons de présence et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau sont fixés comme suit pour la législature du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021.

### **Jetons de présence:**

- Président du Conseil: CHF 60.- par séance
- Conseillers communaux: CHF 40.- par séance
- Président de commission: CHF 60.- par séance
- Commissaires: CHF 50.- par séance
- Établissement rapport: CHF 200.- le rapport,
- Établissement du rapport final de la commission de gestion: CHF 500.- le rapport
- Établissement de compte rendu: CHF 50.- le rapport.

### **Indemnités :**

- Président du Conseil: CHF 6'000.- par année, brut
- Secrétaire du Conseil: 25% cl 11 à 15, classifiée en classe 12-13, collocation 12 de l'échelle de traitement du personnel communal (CHF 76'805.- en 2010 à 100%) par année, brut. Augmentation annuelle par annuités et indexation au coût de la vie selon le même système que le personnel communal
- Frais de la secrétaire du Conseil communal: remboursement après accord du Bureau et contre pièces comptables signées par le Président du Conseil communal
- Secrétaire suppléante: CHF 35.- de l'heure
- Indemnité supplémentaire aux jetons de présence en cas de séance dans la tranche horaire 08h-17h30: CHF 50.- par demi-journée (en sus des jetons de présence selon tarifs ci-dessus)
- Scrutateurs Bureau: CHF 180.- par année
- Huissier: CHF 2'200.- par année, brut
- Huissier suppléant: CHF 35.- de l'heure
- Frais de baby-sitting: selon tarif de la Croix Rouge augmenté de 1h pour le déplacement.

### **Jetons de présence votations-élections:**

- Bureau de vote: CHF 25.- de l'heure
- Scrutateurs, dépouillements élections: CHF 25.- de l'heure.

---

Approuvé par le Bureau du Conseil dans sa séance du 12 avril 2016

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL

Le Président :

La Secrétaire suppléante :

Pascal GOLAY

(L.S.)

Agathe BARREAU

Membre de la Municipalité concerné : aucun